Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0785-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0785_RH – AVANCEMENT DE GRADE 2023 : GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Service : DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU Le code général de la fonction publique ;

VU Le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU La délibération n° CP_2020_235_du 12 octobre 2020 relatives aux lignes directrices de gestion ;

VU La délibération n° CD_2023_023 du 12 juin 2023 ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0785-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le tableau annuel d'avancement de grade, dans le grade d'agent de maîtrise principal, au titre de l'année 2023, est établi comme suit :

CIVILITÉ	NOM PRÉNOM	GRADE ACTUEL	GRADE DE DESTINATION	DATE DE NOMINATION
Monsieur	BOBET GERARD	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1er juillet 2023
Monsieur	GOTTI MICKAEL	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1er juillet 2023
Monsieur	JAVOUREZ YVES	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1er juillet 2023
Monsieur	LABOUROT GERALD	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1er juillet 2023
Monsieur	PROST LAURENT	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1er juillet 2023

ARTICLE 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

ARTICLE 3 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté

Destinataires :
- dossier
- contrôle de légalité
- RAA